

REGLEMENT CHAMPIONNATS DE LIGUE TIR EN SALLE

La date et le lieu du championnat de ligue en salle sont fixés par le comité directeur de la Ligue.

1. ORGANISATION :

Cette compétition est réservée exclusivement aux archers licenciés dans la Ligue Midi Pyrénées. Le concours n'est pas ouvert aux archers extérieurs.

Le concours s'organise sur une journée, le dimanche de préférence.

Dimanche matin : tir de qualification,

Dimanche après-midi : duels de classement toutes catégories.

L'arbitre responsable de la compétition est nommé par le PCRA de la Ligue.

En 2017, un championnat de ligue adultes (catégories senior, vétéran et super vétéran) et jeunes (catégories poussin, benjamin, minime, cadet et junior) sont organisés à 2 dates différentes pour permettre d'accueillir plus d'archers.

2. CATEGORIES OFFICIELLES :

Lors du championnat de ligue, les archers sont classés dans leur catégorie d'âge et de sexe reconnues par la FFTA.

Arcs Classiques

- ✓ Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors, Vétérans et Super Vétérans dans leur catégorie d'âge et de sexe,
- ✓ Seniors Hommes,
- ✓ Seniors Dames,

Arcs à Poulies

- ✓ Cadets, Juniors, Seniors, Vétérans, Super Vétérans : les archers sont classés dans leur catégorie d'âge et de sexe,

Arcs Nus

- ✓ Minimes et Cadets : ils sont regroupés dans la catégorie Cadets,
- ✓ Juniors, Seniors, Vétérans, Super Vétérans : ils sont regroupés dans la catégorie « scratch arcs nus ».

3. MODE DE SELECTION :

La participation au championnat de ligue salle est soumise à sélection. Le classement est établi par la Ligue par rapport aux résultats déclarés à la FFTA à chaque compétition en salle de la saison pour l'ensemble des catégories. Ce classement est établi sur la moyenne des 2 meilleurs scores pour toutes les catégories.

Les scores pris en compte sont ceux réalisés sur toutes compétitions qualificatives au championnat de France inscrites au calendrier de la FFTA et la date limite de **prise en compte est fixée quinze jours avant le championnat de Ligue** (les derniers weekends qualificatifs seront précisés sur les bulletins d'inscriptions en fonction des dates de chaque championnat de ligue).

Pour pouvoir prétendre à une sélection, **l'archer devra impérativement avoir réalisé un minimum de 2 scores** dans les conditions prévues ci-dessus.

4. QUOTAS DE QUALIFIES :

Les catégories ayant au moins 2 archers ayant réalisés 2 scores seront représentées au championnat de Ligue.

Le tableau des quotas par catégories sera révisé chaque année.

Championnat de ligue salle Jeunes																		
Catégories	Arcs classiques										Arcs à poulies				Arcs nus		Totaux	
	P		B		M		C		J		C		J		C (*)			
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
Nombre de sélectionnés	4	4	4	16	8	16	16	32	8	16	3	3	3	3	3	3	49	93
Phase finale	1/2	1/2	1/2	1/8	1/4	1/8	1/8	1/16	1/4	1/8	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2		

Championnat de ligue salle Adultes																
Catégories	Arcs classiques						Arcs à poulies						Arcs nus		Totaux	
	S		V		SV		S		V		SV		S (**)			
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
Nombre de sélectionnés	16	32	6	16	4	15	3	12	3	6	3	8	8	8	43	97
Phase finale	1/8	1/16	1/4	1/8	1/2	1/8	1/2	1/8	1/2	1/4	1/2	1/4	1/4	1/4		

Arcs nus :

(*) la catégorie C (Cadets) regroupe les catégories, Minimes et Cadets

(**) la catégorie S (Scratch) regroupe les catégories Juniors, Seniors, Vétérans et Super Vétérans

Si des catégories ne sont pas représentées ou des scores trop faibles dans le classement, leur quota seront reportés sur les autres catégories.

5. BLASONS UTILISES :

L'organisateur du championnat de ligue en salle a l'obligation d'utiliser :

- ✓ des trispots verticaux pour les arcs classiques tirant sur des blasons de 40 cm, pour les tirs de qualification et les duels,
- ✓ des blasons de 40 cm pour les qualifications et des trispots verticaux de 40 cm pour les duels dans les catégories scratch arcs nus,
- ✓ des blasons de 60 cm pour les qualifications et des trispots verticaux de 60 cm pour les duels dans les catégories cadets arcs nus,
- ✓ des blasons de 80 cm pour les qualifications et les duels dans les catégories poussins arcs classiques,
- ✓ des trispots de 60 cm pour les qualifications et les duels dans les catégories benjamins/minimes arcs classiques,
- ✓ des trispots verticaux de 40cm (spécial arcs à poulies) pour les tirs de qualification et les duels dans les catégories arcs à poulies (de cadet à super vétéran).

6. PHASES FINALES :

Toutes les catégories tirent les phases finales.

Les archers qualifiés pour les phases finales, positionnés en fonction de leurs résultats obtenus lors de l'épreuve de qualification, tirent un série de matches éliminatoires (cf le règlement fédéral en fonction des armes) dont le nombre varie avec le nombre de sélectionnés pour l'épreuve qualificative : cf le tableau des phases finales du paragraphe 4.

7. DIFFUSION DE LA LISTE DES ARCHERS ET QUALIFIES :

Le classement est consultable sur le site de la Ligue Midi Pyrénées : <http://www.ligue-mp-tiralarc.fr>.

Le classement est mis à jour toutes les semaines suite à l'actualisation des résultats au niveau du site de la FFTA.

8. PROCEDURE D'INSCRIPTION :

La procédure d'inscription est similaire à celle des championnats de France de la FFTA. Tout archer qui souhaite participer au championnat de ligue salle devra renvoyer un coupon de préinscription accompagné du règlement correspondant libellé à l'ordre du club organisateur et ce **au plus tard un mois avant la date du championnat de ligue**. Un modèle de coupon sera diffusé à tous les clubs par mail et sera disponible sur le site de la Ligue.

Pour participer au championnat de ligue salle, il faudra respecter les conditions des articles 3 et 4 ET être pré inscrit. Si des archers ne sont pas pré inscrits mais qu'ils rentrent dans les quotas, ils seront considérés comme non participant et laisseront leur place aux archers suivants dans le classement. En cas de préinscription mais de non qualification, le règlement sera restitué.

9. TENUE DES ARCHERS :

La tenue blanche ou de club est OBLIGATOIRE pour participer au championnat de ligue en salle (article C.12.1 paragraphe 2 & 3 du manuel de l'arbitre).

10. PODIUM :

L'archer devra être présent lors de la remise des prix. En cas d'absence lors de l'appel du podium, l'archer ne recevra aucune récompense.